

Condition du concours pour l'obtention des prix.

Pour concourir aux PRIX ORDINAIRES décernés à la fin de l'année scolaire tout élève doit :

1. Avoir fréquenté régulièrement les cours de l'Académie, pendant au moins la moitié de l'année scolaire.

2. Avoir subi les deux examens semestriels, dits de janvier et de fin d'année.

3. Avoir conservé, au moins la moitié des notes accordées pour la conduite et l'application.

4. Avoir conservé, au moins, les trois-quarts des notes accordées, ou la moitié, s'il s'agit d'une mention honorable ou d'un accessit :

a. Pour le *travail de chaque jour* que les professeurs notent au moins une fois par semaine.

b. Pour les compositions mensuelles dont le Directeur enregistre le résultat régulièrement.

c. Enfin pour les examens semestriels dits de janvier et de fin d'année.

